

AFFAIRE N° 22. - Acquisition de deux terrains situés à Saint-François, appartenant à l'Association Immobilière de l'Enseignement Privé.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de deux terrains d'une superficie globale de 16 604 m<sup>2</sup>, (65 ares et 1 ha 1 a 4 ca) situé à Saint-François, destinés à la constitution d'une réserve foncière.

Ces terrains ont fait l'objet d'une proposition de vente de la part de l'Association Immobilière de l'Enseignement Privé pour le prix de 12 571 350 Frs CFA.

La dépense correspondante sera prélevée sur l'emprunt 1973, contracté auprès de la C.A.E.C.L., pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Ces deux terrains serviront à faire des terrains de sports. Leur utilisation peut être immédiate. Ils sont très plats.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*lu*  
*le 28 janvier 1974*  
*Don R. Lefebvre*  
*Le Secrétaire Général*  
*Le Maire: S. Braud*  
*ou copie certifiée conforme*  
*R. Lefebvre*